

Si vous avez précédemment acheté ou de toute autre manière acquis certains titres de Petrobras, il est possible que vous soyez en droit de recevoir un paiement en numéraire à la suite d'un règlement d'un recours collectif.

Deux règlements proposés ont été convenus dans le cadre d'un recours collectif en valeurs mobilières intenté par des investisseurs contre *Petróleo Brasileiro S.A.* (« Petrobras ») et un certain nombre de ses sociétés affiliées, assureurs, auditeurs externes et administrateurs et dirigeants actuels et anciens. Les règlements portent sur certains titres émis par Petrobras. Petrobras, l'Assureur mis en cause et PricewaterhouseCoopers Auditores Independentes (« PwC Brazil ») nient toutes les allégations portées à leur encontre concernant d'éventuels actes répréhensibles, des accusations sur lesquelles la District Court ne s'est pas prononcée.

Si vous avez soumis une demande d'exclusion en réponse à l'avis d'instance de recours collectif précédemment envoyé et daté du 9 mai 2016, vous êtes partie au Recours et devez soumettre une nouvelle demande d'exclusion si vous ne souhaitez pas être concerné par ce Recours.

Suis-je concerné par les Règlements proposés ? Nous vous invitons à consulter le site Internet www.PetrobrasSecuritiesLitigation.com afin de déterminer si vous appartenez au Recours collectif. Le Recours collectif concerne toute personne qui :

- (a) entre le 22 janvier 2010 et le 28 juillet 2015 inclus (la « Période visée par l'action de groupe »), a acheté ou de toute autre manière acquis des Titres de Petrobras, y compris des titres de créance émis par PifCo et/ou PGF, à la Bourse de New York ou conformément à d'autres **Transactions visées** ; et/ou
- (b) a acheté ou de toute autre manière acquis des titres de créance émis par Petrobras, PifCo, et/ou PGF, dans des **Transactions visées**, directement dans, conformément à et/ou susceptibles d'être liées à une offre publique du 13 mai 2013 enregistrée aux États-Unis et/ou une offre publique du 10 mars 2014 enregistrée aux États-Unis avant que Petrobras n'ait mis à disposition de ses détenteurs de titres, de manière générale, un compte de résultat couvrant une période d'au moins douze mois débutant après la date d'entrée en vigueur des offres (le 11 août 2014 dans le cas de l'offre publique du 13 mai 2013 et le 15 mai 2015 dans le cas de l'offre publique du 10 mars 2014).

Aux fins des Règlements, l'expression « **Transaction visée** » désigne toute transaction répondant à l'un des critères suivants :

- (i) toute transaction portant sur un Titre de Petrobras inscrit à la cote de la Bourse de New York (« NYSE ») ;
- (ii) toute transaction portant sur un Titre de Petrobras compensé ou réglé par l'intermédiaire du système d'inscription en compte du Dépositaire ; ou

- (iii) toute transaction portant sur un Titre de Petrobras auquel s'applique la législation américaine sur les valeurs mobilières, y compris aux termes de la décision de la Cour suprême dans l'affaire *Morrison v. National Australia Bank*, 561 U.S. 247 (2010).

La définition complète du Recours collectif, ainsi que l'ensemble des listes des Titres de Petrobras admissibles pour répondre aux critères (i), (ii) et (iii) sont disponibles sur : www.PetrobrasSecuritiesLitigation.com.

Que prévoient les Règlements ? Petrobras, l'Assureur mis en cause et PwC Brazil ont convenu de Règlements dont la valeur cumulée s'élève à 3 milliards de dollars américains (3 000 000 000,00 USD). Le règlement proposé peut donner lieu au versement d'un paiement en numéraire en fonction des titres que vous avez achetés ou acquis, du nombre de titres admissibles que vous avez achetés ou acquis, et de la date d'achat ou d'acquisition des titres admissibles.

Comment puis-je obtenir un paiement ? Pour recevoir un paiement, vous devez soumettre une Preuve de réclamation affranchie ou envoyée au plus tard le **9 juin 2018**. Consultez le site Internet et remplissez une Preuve de réclamation en ligne, ou téléchargez le document correspondant et envoyez-le par courrier électronique.

Quelles sont mes autres options ? Si vous ne souhaitez pas être lié par le Règlement, vous devez soumettre par écrit une Demande d'exclusion, laquelle devra être reçue au plus tard le **27 avril 2018**. En l'absence de demande d'exclusion de votre part, vous renoncez à toute réclamation que vous pourriez avoir contre Petrobras, l'Assureur mis en cause et PwC Brazil, ainsi qu'un certain nombre d'autres Parties libérées. Vous êtes en droit de contester le Règlement en soumettant une opposition écrite reçue au plus tard le **11 mai 2018**. Vous ne pouvez pas à la fois demander votre exclusion du Règlement et contester celui-ci. **La version intégrale de l'Avis, disponible sur le site Internet indiqué ci-dessous, explique comment soumettre une demande d'exclusion ou une opposition.** Le tribunal tiendra audience le **4 juin 2018** pour décider s'il approuve le Règlement et la demande d'attribution d'honoraires pouvant atteindre 9,5 % du montant total du Règlement, soit 285 000 000,00 USD, et une indemnité compensatrice d'un montant maximal de 400 000 USD pour les Représentants. Vous pouvez vous présenter à l'audience ou être représenté par un avocat engagé par vos soins, mais n'y êtes pas tenu. Pour plus d'informations, y compris concernant l'allègement, l'admissibilité et la renonciation aux réclamations, appelez le numéro ou consultez le site Internet ci-dessous.